



AVIS DE VACANCE DE FONCTIONS

dans les établissements hospitaliers

de la Nouvelle-Calédonie

N° CS18-3460-296 du 22/10/2018

| LOCALISATION DU POSTE | DESCRIPTIF DU POSTE |
|---|---|
| Collectivité : Centre hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret | Intitulé des fonctions : Chef de service |
| Services : Chirurgie orthopédique et traumatologique Endocrinologie et maladies métaboliques Gériatrie Ophtalmologie Pédiatrie/DAMSP SMPU | Corps : Praticien des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie |
| Site : Médipôle de Koutio - Dumbéa | Clôture des candidatures : 13/12/2018 |

Pour ces fonctions, les candidats devront remplir les conditions prévues par la délibération modifiée n° 139/CP du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

Le dossier de candidature, composé d'une demande manuscrite aux fonctions de chef de service et d'un curriculum vitae détaillé, doit **obligatoirement être accompagné d'un projet de service.**

MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature complet doit :

➤ **soit être déposé, contre récépissé**, à l'adresse suivante :

*Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie
Service Tutelle et Planification Hospitalières
7, rue Paul Doumer (ancien site du CHT – Bâtiment C – Rez-de-chaussée)
Nouméa*

➤ **soit être transmis, par voie postale, sous pli recommandé**, à l'adresse suivante :

*Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie
Service Tutelle et Planification Hospitalières
B.P M2
98849 Nouméa Cédex
Nouvelle-Calédonie*

Le respect de la date limite de dépôt des candidatures est apprécié au vu de la date de réception du dossier par la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales de Nouvelle-Calédonie (DASSNC).

Tout dossier incomplet ou non conforme à la date de clôture des candidatures ou parvenu à la DASSNC après cette date est réputé irrecevable. Le candidat sera informé des motifs de l'irrecevabilité de son dossier.

Tout dossier réceptionné par voie électronique sera réputé irrecevable.